

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Wingles

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Me Anne Tonnoir en qualité de quatrième adjointe au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Me Anne Tonnoir, adjointe au maire, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à la vie associative, sportive et culturelle.

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 25 mars 2026, Me Anne Tonnoir, adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants vie associative, sportive et culturelle.

Elle remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins. Pilotage du projet culturel de territoire, de la programmation culturelle et artistique de la ville, de l'école de musique, du service des sports, de la vie associative, de suivi du financement des associations de la commune
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

#### Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3 :**

La signature par M Anne Tonnoir des pièces et actes suivants (tous actes, arrêtés et décisions en matière de fonctionnement des services culture, sports, vie associative, (Pilotage du projet culturel de territoire, de la programmation culturelle et artistique de la ville, de l'école de musique, du service des sports, suivi des subventions aux associations).

**Article 4 :**

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSENT

